CARPA de Paris
Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats

FONDS INDISPONIBLES

**CHAINTRIER AVOCATS**
Avocats à la Cour
78 AVENUE RAYMOND POINCARE
75116 PARIS

Contact : Jean Philippe Digoy
Tél. : 01 44 32 48 92
Télécopie : 01 44 32 47 11
e-mail : pdigoy@avocatparis.org

Paris, le 13 août 2024

Affaire: SAS ABASK / 3017760
Vos Réf. :

Mon cher Confrère,

Nous vous invitons à trouver sous ce pli les deux exemplaires de l'attestation de Dépôt de Fonds intervenu dans l'affaire ci-dessus mentionnée.

Nous restons à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Votre bien dévoué Confrère,

**Jean-Charles KREBS**
**Secrétaire Général**
**Ancien Membre du Conseil de l'Ordre**

**P.J.**

CARPA de Paris
Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats

# ATTESTATION DE DEPOT DE FONDS

La CARPA de Paris domiciliée Maison des Avocats Cours des Avocats CS 72402 75833 PARIS Cedex 17 représentée par son Secrétaire Général, Monsieur Jean-Charles KREBS,

Atteste par la présente,

avoir reçu ce jour en dépôt sur son compte numéro 30004.01960.10055049/55 affaire 3017760 ouvert dans les livres de la Banque BNP PARIBAS Agence Centrale Entreprises, 16 boulevard des Italiens, 75009 PARIS, par l'intermédiaire du Cabinet CHAINTRIER AVOCATS, Avocats au Barreau de Paris, 78 avenue Raymond Poincaré, 75116 PARIS,

- la somme de 100,00 Euros, représentant le capital social versé par l'associée de la société en formation :

**ABASK**
**320 RUE SAINT HONORE**
**75001 PARIS**

La libération de cette somme ne pourra être effectuée au profit de la société en formation qu'à réception par la CARPA du certificat du Greffe du Tribunal de Commerce constatant son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Fait à Paris en deux exemplaires, le 2 août 2024.

